

Informations Produit

Nom: GEL POUR LES MAINS FRUITS EXOTIQUES

Référence: SAGMIFE03P

Madame, Monsieur,

L'obligation de fournir une FDS aux utilisateurs professionnels concerne:

* les substances et préparations classées dangereuses conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE ou au règlement 1272/2008,

* sur demande (d'un utilisateur professionnel), les préparations non classées dangereuses mais contenant des substances classées dangereuses à des seuils de concentration limite fixés par la réglementation ou les substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition professionnelle.

Les produits cosmétiques n'entrent pas dans le champ d'application de ces arrêtés.

La fabrication, l'importation, la mise sur le marché des produits cosmétiques sont soumises à une réglementation rigoureuse du code de la santé publique, régulièrement mise à jour, notamment lors de la transposition en droit français des directives des instances de l'Union européenne.

Le transport du produit mentionné ci-dessus n'est pas réglementé en vertu des réglementations ADR, IATA, RID et IMDG.

Pour toute question complémentaire, veuillez joindre notre équipe commerciale.